

RIVECOURT, le 8 avril 2019.

PROCES- VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 8 avril 2019

Le huit avril deux-mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Véronique GUERLIN, Marie-José BLANQUET, Fabienne DUTEIL, Anne-Sofia GUIGANTON
Messieurs Gérard BOUDESOCQUE, Marc PINEL, José PASSET, Serge VITTAZ, Marcel WAROUX.

Étaient absents excusés : Grégory HUCHETTE, Christophe SPAULT (pouvoir à Marcel WAROUX).

Début de séance : 19h35

Secrétaire de séance : Marc PINEL

Date de convocation : 02/04/2019

Date d'affichage : 02/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Compte-rendu de séance du mardi 26 février 2019

Le compte rendu de la séance du 26 février 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Recrutement de Cyprien BURG sur le poste d'agent communal

Chaque conseiller municipal s'est présenté auprès de notre nouvel agent. Cyprien BURG partagera son poste avec la commune de Le Fayel où il sera présent les mardi et vendredi après-midi. Son temps de travail est annualisé au rythme des besoins saisonniers, 30 heures en hiver, 35 heures au printemps et en automne et 40 heures en été.

Constitution d'un groupement de commande avec la CCPE en vue de recruter un maître d'œuvre pour le dévoiement de la piste cyclable rue du Château.

Madame le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de réaliser un rond- point rue de l'Oise lors de la réalisation par la CCPE du dévoiement de la piste cyclable. Afin de minimiser les coûts de maîtrise d'œuvre elle propose d'établir une convention avec la CCPE de groupement de commande visant à recruter un maître d'œuvre commun.

La CCPE a délibéré favorablement en ce sens lors du Conseil Communautaire du 6 février 2019 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant la nécessité de gérer le projet de dévoiement de la piste cyclable de Rivecourt à une échelle globale, intégrant les besoins de la communauté de Communes et de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés ;

Approuve la convention de groupement de commande avec la communauté de commune visant à recruter un maître d'œuvre commun pour le dévoiement de la piste cyclable sur le territoire de ladite Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer cette convention ;

Accepte la création d'une commission consultative au sein de la CCPE chargée de donner un avis sur les propositions reçues ;

Accepte la désignation et la nomination comme membres de ladite commission les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Sophie MERCIER	Noël LOIRE
Francis MONTFAUCON	Jean-Marie SOEN
Lionel GUIBON	Michel FLOURY
Robert DUVIGNON	Annick DESCAMPS

Complément d'aménagement de l'aire de jeux du parc Léonce CARON, demande de subvention LEADER

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est possible de bénéficier de subvention LEADER.

Ce programme européen aide en particulier à la création d'aire de jeux. La subvention est possible à hauteur de 80 %.

Madame Guerlin présente le complément d'aménagement de l'aire de jeux existante du parc Léonce CARON constitué d'un « parcours aventure », d'une table de ping-pong et d'un manège-tourmiquet.

Le projet s'élève à 10 000 € H.T mobilier et pose comprise.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention accepte le projet d'aménagement du terrain de jeux du parc Léonce CARON pour un montant H.T de 10 000 € et autorise Madame le maire à demander l'aide financière LEADER.

Demande de subventions des Associations Rivecourtoises

Madame le Maire rappelle les bilans 2018 et les budgets prévisionnels que les associations rivecourtoises avaient présentés lors de la réunion du 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents et représentés les montants suivants pour chaque association :

- Carpe Diem : 1000 €
- Club de l'Amitié : 800 €
- Atelier Loisirs et Créations : 250 €

Propositions de la Commission des fêtes pour l'année 2019

Mme Guiganton présente les projets retenus par la commission des fêtes pour cette année :

La fête du village se déroulera avec la participation des associations rivecourtoises comme les années précédentes le 14 septembre. L'harmonie de Chevières nous offrira un intermède musical à 19h. Les enfants de l'Ecole primaire de Longueil Sainte Marie devraient aussi se produire en début d'après-midi.

Les jeux d'extérieur resteront sur le même modèle que les années précédentes. Un feu d'artifice conclura cet après-midi festif.

Noël des enfants : le 1^{er} ou le 8 décembre selon la date des intervenants disponibles pour le spectacle.

Noël des aînés : Compte tenu du peu de participation au goûter en 2017, celui-ci n'avait pas été reconduit en 2018 mais avait été compensé par un colis plus conséquent. Ce même colis ou un repas dans un restaurant au choix pourrait être retenu pour 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Guiganton, et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents et représentés les propositions de la commission des fêtes. Le fait de laisser le choix entre le colis ou le repas au restaurant pour le Noël des aînés est donc acté.

Vote du Compte Administratif 2018

Madame Sophie GENEVISSE, secrétaire de mairie présente le Compte Administratif 2018.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif de l'année 2018, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	⋮	259 675,07 €
Recettes	⋮	327 388,62 €

Soit un résultat cumulé de fonctionnement de : 67 713,55 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	⋮	330 868,68 €
Recettes	⋮	54 062,61 €

Soit un résultat cumulé d'investissement de : 31 755,45 €

Excédent global de clôture 2018 ⋮ 519 118,45 €

Madame le Maire reprend sa place.

Vote du Compte de Gestion 2018

Madame Sophie GENEVISSE, secrétaire de mairie, présente le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion établi par le receveur de la Trésorerie Municipale de COMPIEGNE, conforme au centime près au Compte Administratif 2018.

Affectation de résultats 2018 sur budget 2019

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 08 avril 2018, le compte administratif 2018 de la commune, qui présente un excédent cumulé à fin 2018 d'un montant de 305 684,55 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à 273 929,10 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de la section d'investissement s'élevant à 31 755,07 €.

Considérant les besoins pour l'exercice 2019, les membres du conseil municipal décident sur proposition du maire :

- de reporter 31755, 55 e au compte 001 investissement recette,
- de reporter au Budget Primitif 2019, 94 882 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé investissement,
- de reporter 179 047,55 € au compte 002 excédent de fonctionnement,

A l'unanimité des présents et représentés.

Vote des taux de Taxes Directes 2019

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission Finances a décidé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des présents et représentés de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019 et d'appliquer les taux suivants :

- | | | |
|---------------------|---|---------|
| - Taxe d'habitation | ⋮ | 14,45 % |
| - Foncier bâti | ⋮ | 16,31 % |
| - Foncier non bâti | ⋮ | 42,08 % |

Vote du Budget Primitif 2019

Madame Sophie GENEVISSE, secrétaire de mairie présente le Budget Primitif de l'exercice 2019.

Le Budget Primitif 2018 est **adopté à l'unanimité**, et s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	:	502 782, 00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	:	724 700, 00 €

Autorisation du Maire pour signature des avenants n°1 et n°2 pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection

Madame le Maire indique aux membres présents que dans le cadre de la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune, il conviendrait d'établir des avenants au marché de travaux passé avec l'entreprise SDEL OISE.

L'avenant n°1 concerne l'extension vidéoprotection sur le parvis de l'église pour un montant de 3753 € H.T soit 4503,60 € TTC.

L'avenant n°2 concerne l'alimentation électrique du site n° 3 réalisée à partir d'une dérivation sur le site 2 pour un montant de 1948 € H.T soit 2337,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable, accepte que ces montants soient imputés au budget initial des travaux et autorise Madame le Maire à signer les avenants n°1 et n°2.

Mairie : Réception des locaux phase 3, planning à venir

La réception des locaux de la phase 3 a été réalisée le 29 mars 2019. Compte tenu des remarques rédigées la levée des réserves a été programmée pour le 16 avril 2019.

L'appartement F4 sera donc prochainement disponible à la location. Mme le Maire a pris contact avec plusieurs agences de location à cet effet. Parallèlement un flyer sera distribué pour en informer les Rivecourtois.

Projet de la salle multifonctions rue du Château

Monsieur HOGREL a rendu son étude sur la faisabilité de la salle des fêtes. Les bâtiments qui n'ont pu être démolis, compte tenu de l'avis ABF, continuent à se dégrader.

Afin d'aider les Conseillers Municipaux à se positionner, Madame le Maire organisera rapidement une réunion sur leur devenir avec l'EPFLO et l'architecte et les incite à y participer.

Proposition par la commission communication de l'éditorial du journal de ce 1^{er} semestre/site internet

Une concertation de la commission a établi une première trame d'information pour une parution en juin 2019.

Questions et informations diverses

- C.R. des Conseils d'Ecole et de la commission scolaire
- Information sur la destruction des nids de frelons asiatiques
- Guide pratique sur la participation au financement de l'assainissement collectif
- 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2019/2024
- Animaux domestiques, nuisibles et sauvages sur le territoire de la commune/ Mise à jour des obligations et modèles d'actes.
- PV de l'assemblée générale de l'APC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Annick LEFEBVRE

